

Réf: Dossier N° : 23161

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « RAMA CEREAL »****Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 9B, 02 BP 421
ABIDJAN 02**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Mars 2016, et enregistrés au CEPICI le 07 Avril 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « RAMA CEREAL » .

Objet: La vente de céréales et divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 9B, 02 BP 421
ABIDJAN 02**

GERANT: Madame COULIBALY ARAMATOU.

**RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-9188 du 05/04/2016 au Tribunal du Commerce
d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7338 du 05/04/2016

Pour Avis

Le CEPICI

